

# **PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE**

**CAPD du 22/06/2017**

## ***Présents***

### ***Administration***

M. Haydont (DASEN adjoint), Mme Etienne (secrétaire générale), Mme Cantiani (responsable du pôle 1<sup>er</sup> degré), Mme Bedon, Mme Maréchal, M. Bolle (IEN ASH), M. Duprey, Mme Leygonie, M. Benoît, Mme Betis, Mme Bolsius (IEN).

Excusé : M. BOUREL (DASEN)

### ***Représentants du personnel***

SNUipp-FSU (7) , SE-UNSA (3), SGEN-CFDT (2)

Il n'y a eu aucune déclaration préalable.

#### **1. Approbation du procès-verbal du 13/12/2016**

Le PV est adopté à l'unanimité.

#### **2. Droit d'option pour les psychologues scolaires**

Avec la création du nouveau corps des psychologues scolaires de l'Education Nationale, les psychologues du 1<sup>er</sup> degré pouvaient opter soit :

- Pour l'intégration dans le nouveau corps ;
- Pour le détachement pour 5 ans ;

4 collègues ont opté pour l'intégration, 10 pour le détachement pour 5 ans, 4 n'ont pas opté et sont donc en détachement pour 1 an.

#### **3. Accès au corps de professeur des écoles**

Un bilan est transmis aux représentants des personnels. Sur 7 candidatures, 5 ont été accordées. 2 collègues sont sur liste complémentaire et pourraient être intégrés.

Sur les changements liés à l'organisation des écoles, le SNUipp-FSU déplore les conséquences sur le mouvement. En effet, des collègues ayant ou non participé au mouvement se retrouvent, après modification de la carte scolaire a posteriori, sur des postes qu'ils n'avaient pas envisagés.

Sur les rythmes scolaires, l'incertitude demeure. Des changements d'une telle ampleur ne peuvent être sans incidence sur les conditions de travail des personnels du 1<sup>er</sup> degré. Le SNUipp-FSU demande à ce que les DASENs et recteurs fassent remonter au responsable politique les difficultés rencontrées.

Le SNUipp-FSU a également évoqué une situation de retour sur poste possible.

#### **4. Accès à la hors classe**

La liste des candidats reçus est énoncée. 88 enseignants accèdent à la hors classe, ce qui représente un ratio de 5,5 % des promouvables.

## 5. Questions diverses

Seul le SNUipp-FSU avait posé des questions écrites à l'administration.

### **SNUipp-FSU : Pouvez-vous nous informer de l'existence d'un calendrier de reconduction des contrats d'AVS et d'EVS ?**

Les contrats à échéance courant juillet ont tous été renouvelés. Les contrats du mois d'août seront traités début juillet. L'administration laisse entendre que ces derniers seraient tous reconduits dans la limite des droits.

Il y aura 14 CDIisation d'AESH cette année. Quid du nombre de CDD ? (SGEN-CFDT) Pas de réponse de l'administration.

### **SNUipp-FSU : Quel est à ce jour le nombre de dossiers de retraite retirés suite à une possible promotion à la hors-classe ?**

Une personne concernée. Un retrait de dossier effectué.

### **SNUipp-FSU : Quelles conséquences aura la création du corps de psychologues scolaires dans leur représentation dans les instances départementales ?**

Pour les psychologues en détachement (PE), ils seront vus dans le cadre de la double carrière. Les postes au mouvement pourraient être proposés dans le cadre inter-degrés.

### **SNUipp-FSU : Quel est le nombre de pré-orientations en sixième segpa ?**

80 pré-orientations sont faites auxquelles seront peut-être ajoutés 4 élèves en plus (dossier MDPH en cours).

La question pouvait se poser d'une possible diminution du nombre de dossiers avec la recomposition du cycle 3 incluant désormais la sixième. On est dans la fourchette habituelle (entre 80 et 95).

SE-UNSA : on constate qu'il y a une répartition hétérogène des pré-orientations selon les circonscriptions.

IEN ASH : elles peuvent être liées à l'évolution démographiques.

SNUipp-FSU : avec la fermeture de certaines SEGPA, se pose le problème du transport. Certains élèves orientés ne pourront se rendre dans leur nouvel établissement et de fait ne seront pas orientés.

IEN-ASH : si les élèves n'y vont pas, c'est le choix des parents car des solutions avec les acteurs concernés ont été faites. Les chefs d'établissement ont transmis aux services du conseil départemental la liste des élèves et des solutions de transport ont été trouvées.

### **SNUipp-FSU : Pouvez-vous nous informer de l'état des demandes d'INEAT-EXEAT ?**

Il y a 22 demandes d'INEAT et 3 d'EXEAT.

2 échanges seraient possibles entre départements.

**SNUipp-FSU : Nous vous demandons la liste des candidats recensés pour le CAPPEI avec l'option demandée et le nombre d'envoi en formation définitive.**

Elle vous sera bientôt communiquée. Au jour d'aujourd'hui, 8 personnes se sont manifestées. La formation sera organisée sur 2 ans. Elle sera réservée aux PE des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés sur poste spécifique ASH. Il s'agit d'une formation interdegrés.

L'ensemble des candidats est invité le mercredi 28/06 à l'ESPE de Maxéville. A la suite de cette réunion, la liste définitive sera établie. La formation sera filée (un jour /semaine).

L'année 1 comporte un tronc commun de 144 h.

**SNUipp-FSU : Nous souhaiterions avoir la liste des délégations et de leurs supports, mais aussi des titulaires de secteur avec leur support.**

La liste des délégations et de leurs supports vous sera remise au prochain groupe de travail.

**SNUipp-FSU : Nous souhaiterions connaître l'état des temps partiels acceptés et refusés.**

Ils ont tous été acceptés, sauf les temps partiels annualisés (80 %) qui sont encore à l'étude.

**SNUipp-FSU : Nous souhaiterions connaître l'enveloppe départementale globale pour congé de formation et le coût de chaque formation retenue, ainsi que l'enveloppe départementale pour le CPF (congé personnel de formation).**

Elle était cette année de 135 000 euros. Toute l'enveloppe a été utilisée ? L'administration répond que toutes les demandes (recevables) ont été acceptées.

**SNUipp-FSU : Nous souhaiterions faire le point sur les écoles qui demandent un changement de rythmes dès septembre 2017.**

L'administration ne peut y répondre tant que le CTM n'a pas eu lieu.

SE-UNSA : on a eu des appels de directeurs qui se questionnent sur l'organisation d'un conseil extraordinaire d'école, sur les délais nécessaires.

Réponse de l'administration : il ne peut avoir lieu qu'après le CDEN.

Le décret va-t-il assouplir la démarche sur les changements de rythmes ?

Les éléments qui doivent se poser pour prendre une décision :

- En cas de désaccord (conseil d'école / mairie / parents) on ne modifie pas les rythmes
- Les moyens de transport et l'impact d'une modification des rythmes sur ceux-ci
- La compatibilité d'une réforme et des moyens humains de l'Education Nationale (constitution de postes fractionnés, des temps partiels)

IA – adjoint : le décret Peillon du 23/01/2013 n'est pas abrogé. Le décret Hamon permet des dérogations (Nap sur un après-midi, 6h par jour au lieu de 5h30). On y voit ajouté la possibilité de revenir à 8 demi-journées.

Dans le département, de nombreuses communes ont mis en place des Projets Educatifs Territoriaux. Ils ont été signés il y a 3 ans et arrivent à échéance à la rentrée. Arrêter les NAP, c'est remettre en cause les PEDT, car ceux-ci ne sont pas dans le cadre dérogatoire.

Le SNUipp-FSU exprime son désappointement face à tant d'incertitude et redoute les conséquences sur les conditions de travail.

La séance est levée à 10h15.